

# 30 années de politiques publiques pour le développement de la culture scientifique et technique

Depuis les années 1980, l'État se mobilise pour renforcer l'intérêt de tous pour la culture scientifique et technique.

Au début de la décennie 1980, l'irruption de la question des sciences et des technologies dans le champ culturel n'est pas le résultat d'un mouvement spontané, elle est un des effets de la modernité et de la crise économique et culturelle qui l'accompagne depuis plus de dix ans. Dans un tel contexte, en tentant de réconcilier les deux cultures, les pouvoirs publics espèrent créer du sens là où il a souvent disparu et susciter un nouvel imaginaire social. Les discours politiques, teintés d'humanisme et de néo-scientisme, proposent un projet de société au centre duquel se trouvent culture, recherche scientifique, innovation technologique et modernisation industrielle. Le parc de la Villette avec sa Cité des sciences et de l'industrie et sa Cité de la musique est une des figures emblématiques de cette ambition. Dès 1982, un dispositif législatif est mis en place pour accélérer les changements et faire sauter les verrous jugés archaïques dans les entreprises comme dans le secteur de la culture, de l'enseignement supérieur ou de la recherche. À l'initiative du ministère de la Culture, une politique de convention de développement culturel est lancée avec pour but d'aider les collectivités locales à développer leurs responsabilités culturelles mais aussi à rééquilibrer le soutien de l'État au profit de zones défavorisées. 40 % des conventions comportent des opérations de culture scientifique et technique, concernant le patrimoine industriel, la mémoire ouvrière, le patrimoine ethnologique ; les écomusées et musées techniques ; les sites archéologiques ; l'action culturelle sur les sciences, la création artistique et les nouvelles technologies. Un « programme mobilisateur » spécifique est créé pour soutenir la diffusion de la culture scientifique et technique qui est inscrite également parmi les priorités du IX<sup>e</sup> Plan (1984-1988). Un secrétariat exécutif interministériel, associant les ministères chargés de la recherche et de la technologie, de la culture (Mission de la culture scientifique et technique) et de l'éducation nationale, est chargé d'animer et de coordonner le programme mobilisateur qui dispose d'un comité national et d'un conseil de programme. L'objectif est de donner plus de cohérence à de multiples initiatives souvent dispersées et d'articuler la politique nationale

aux politiques régionales qui se développent partout en France à cette époque.

Trois principaux courants coexistent, s'entrecroisent, s'affrontent mais aussi se complètent dans ce nouveau champ culturel :

- un courant solidaire de la modernité, attiré par le « mirage japonais » de l'époque et prônant une « société de création » exploitant intensivement les technologies de l'information et de la communication interactive ;
- un courant patrimonial, mais dont la référence au passé n'interdit pas une démarche radicale et novatrice ;
- un courant critique, mettant en question la société scientifico-technologique et la logique du triumvirat « marché-technologie-État ».

Ces différences d'approche ont conduit à une grande hétérogénéité des projets relevant du champ de la culture scientifique, technique et industrielle où se côtoient alors des réseaux anciens (muséums, mouvements d'éducation populaire, écomusées, musées techniques...) et des réseaux en création (centres de culture scientifique et technique, centres culturels de la mer, maisons des industries ou des métiers...). Trente ans après, les enjeux de la prise en compte de la culture scientifique et technique sont importants et doivent être soulignés : briser le « tabou » des sciences, motiver un certain nombre de jeunes pour orienter leurs études vers les filières scientifiques et techniques, permettre le développement de véritables débats de société sur ces questions, auxquels pourra participer le plus grand nombre, faire en sorte que cette culture soit partagée et non pas uniquement diffusée. Cette sollicitation est fortement ressentie et se caractérise par un désir d'implication de la société civile qui, paradoxalement, ne perçoit plus la science comme voie unique de progrès. C'est le rôle du ministère de la Culture et de la Communication de faire le lien entre la culture « classique » – littéraire, artistique ou patrimoniale – et la culture scientifique et technique. C'est également dans ce contexte que se crée, sous tutelle du ministère, le nouvel établissement public regroupant le Palais de la découverte et la Cité des sciences et de l'industrie, Universcience, pôle national de référence pour la culture scientifique et technique. ■

**JEAN-PIERRE DALBÉRA**

MCC / Direction générale des patrimoines / Service des musées de France